



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, en conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

1. QUE le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac devant être en vigueur durant l'exercice financier 2024, et préparé par la firme Groupe Altus, a été déposé sur le site Internet de la Ville le 12 septembre 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, sous les onglets : *Ville / Trésorerie / Évaluation foncière / Rôle d'évaluation foncière en vigueur pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025*;
2. QUE l'exercice financier 2024 est le deuxième exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal;
3. QU'une demande de révision peut être déposée au deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter, en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 12 septembre 2023.

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA